

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE MAEL-CARHAIX

De : A...

Date : 28/12/2018 16:20

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Message destiné à Mr le Commissaire Enquêteur de l'enquête publique
sur la carrière SAS AM3C de MAEL-CARHAIX

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

*Veillez je vous prie bien vouloir joindre à l'Enquête Publique
sur la demande d'exploitation , déposée par la SAS AM3C ,du site
au lieu-dit Moulin de la Lande à Maël-Carhaix les observations suivantes:*

*J'ai parcouru les différents documents disponibles sur le site internet de la
Préfecture des Cotes d'Armor et relève les points suivants:*

*- le site à été mis en liquidation judiciaire en avril 2000,
mais n'a pas été mis en sécurité (page 31, dossier F) et ceci malgré
les garanties financières.*

Il y a de ce point de vue une négligence des autorités administratives...

- Il est noté que l'exploitant a eut des procédures pénales??

Quelles sont elles et pour quelles raisons??

- les relevés de poussières ont été faits par vent d'ouest faible à fort?!!

A quelle heure??

- Il est noté qu'il y avait une activité en 2016?? (page 27 de l'etude d'impact)

Il n'y a nulle part d'autorisation ou de demande d'exploitation

Le dossier parle de fermeture et de liquidation en 2000

- Quelle était la production, etc

- Il n'y a eut que 3 visites du site : 1984, 11/1998 et 12/ 1998

Et ensuite plus aucune pour constater la mise en sécurité, les accès, ..

- Pourquoi la demande d'exploitation de 2012 n'a pas été délivrée??

- Quel sera le procédé d'éradication de la renouée du japon afin d'empêcher

sa prolifération??

- le relevé des bruits et poussières TOUS les 3 ans est beaucoup trop long

il devrait être annuel en fonction du déplacement des zones d'exploitations.

et aussi en sortie de carrière

- les galeries ont elles été ennoyées (le délai estimé était de 6/8 ans en 2001)

- Il est très regrettable que la MRAE n'ait put étudier en temps voulu et

donner son avis en temps utile

*- le dossier parle de réhabilitation....alors qu'il n'y a pas eut de remise en etat
préalable en temps voulut.*

*- la présence des bâtiments ne me semble pas justifiée en fin d'exploitation car
ils ne présentent aucun intérêt particulier sur le plan architectural, ni touristique?*

- la construction de refuges pour chauve-souris me paraît indispensable.

Je ne conteste pas la partie recyclage des déchets entassés sur le site , mais

à la lecture de tous ces points , je préconise de donner un avis défavorable et de

souligner toutes ces réserves.

*Je vous remercie de l'attention portée à mes remarques et vous demande de les
joindre à votre enquête.*

Sincères salutations

Cordialement